



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 26 mai 2026

Madame la Bourgmestre,
Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général adjoint,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain **Conseil communal** du 26 mai 2026, le point suivant :

Titre : Endroits de camps pour les organisations de jeunesse à Namur ?

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège Communal,
Chers Collègues,

Chaque été, la Wallonie accueille plusieurs dizaines de milliers de jeunes issus des mouvements de jeunesse. Cette réalité représente à la fois un enjeu éducatif, touristique, économique et de convivialité locale.

Or, les mouvements de jeunesse l'annoncent déjà, il y aura à nouveau des pénuries d'endroits de camps cet été.

L'occasion de faire le point sur la politique menée par la Ville de Namur et les évolutions en la matière.

Mes questions :

- Tout d'abord pourriez vous nous dresser un état des lieux rapide pour 2025 : nombre de lieux de camps accessibles sur le territoire namurois, nombre de jeunes qui en ont bénéficié. Nombre de demandes qui n'ont pas pu être rencontrées.
- Ensuite j'ai constaté que le dernier règlement relatif à l'établissement de camps d'organisation de jeunesse sur le territoire de la Ville date de juillet 2019. Or le dernier code du tourisme wallon est entré en vigueur le 1er juillet 2025. Ma première question est donc la suivante, n'y a t il pas des adaptations à prévoir pour mettre le règlement communal en conformité avec le code wallon ? Si oui lesquelles, avec quel impact éventuel sur l'offre actuelle ?
- La Wallonie avait mis en place le dispositif "Well' Camp" qui permettait de financer dans certaines communes un.e étudiant.e "responsable Well'Camp" chargé.e de faire le lien entre la commune et les groupes de jeunes. Ce dispositif permet de fluidifier l'arrivée et le départ et une meilleure transmission des informations utiles (consignes de sécurité, tri des déchets, zones d'activités, points d'eau, réglementations communales, etc.). La commune de Namur a-t-elle bénéficié de ce dispositif ? Si non, pourquoi.

- Namur a-t-elle déjà reçu des demandes pour 2026 ? Comment avez-vous prévu de gérer cet accueil ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS,

Gwenaëlle Grovonius

Conseillère communale

Réponse à l'interpellation de Madame Grovonius

Endroits de camps pour les organisations de jeunesse à Namur

Conseil communal du 26 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie Madame Grovonius pour son interpellation qui nous permet de faire le point sur une question importante pour notre territoire : l'accueil des mouvements de jeunesse et l'organisation des camps à Namur.

Chaque été, notre Ville accueille de nombreux jeunes venus vivre des séjours collectifs dans un cadre éducatif, citoyen et convivial. Ces camps représentent une richesse pour notre territoire, tant sur le plan humain que touristique et économique.

Pour répondre à votre première question concernant l'état des lieux pour 2025, la Ville de Namur compte actuellement 10 endroits de camps agréés, répartis entre 8 bâtiments et 2 prairies.

Au cours de l'été 2025, 24 camps ont été accueillis sur le territoire communal, dont deux issus d'un mouvement de jeunesse néerlandophone.

Nous constatons toutefois, comme ailleurs en Wallonie, une pression croissante sur les infrastructures disponibles. Cette situation s'accroît depuis plusieurs années, notamment depuis la réforme des rythmes scolaires. Les retours du terrain confirment que les infrastructures sont aujourd'hui fortement sollicitées, avec des réservations déjà complètes pour l'été 2026 dans plusieurs sites, et même des perspectives de saturation pour 2027.

Concernant le nombre précis de demandes qui n'auraient pas pu être rencontrées, il faut rappeler que la Ville n'est pas l'unique porte d'entrée des réservations. Les contacts se font souvent directement entre les mouvements de jeunesse et les propriétaires ou gestionnaires des lieux. Nous ne disposons donc pas d'un relevé centralisé exhaustif des refus ou des demandes non satisfaites. Mais le service Jeunesse suit néanmoins l'évolution de la pression sur les infrastructures à travers les retours de terrain.

C'est une des raisons pour laquelle la Ville de Namur a fait le choix d'un accompagnement structuré et continu plutôt que de recourir uniquement à un dispositif saisonnier, tel que celui proposé dans le cadre de Well'Camp, et à un engagement étudiant ponctuel.

Concrètement, cette mission est assurée par notre « Madame Camps », dont l'engagement bénéficie d'un subside de l'ONE. En plus de suivre l'évolution de l'offre et de la demande des endroits de camp, elle assure l'accueil, l'accompagnement et le suivi des mouvements de jeunesse présents sur le territoire durant la période estivale.

Elle assure également un lien avec les groupes avant et après leur séjour lorsque cela est nécessaire, ce qui permet un suivi plus cohérent et inscrit dans la durée.

Ce travail comprend notamment la transmission d'informations utiles aux groupes, la coordination avec les différents services communaux, le suivi des camps pendant leur séjour ainsi que le maintien d'une bonne cohabitation avec les riverains.

Ce choix nous permet d'assurer un accompagnement plus continu et plus expérimenté tout au long de l'année, en complément des bonnes pratiques développées dans le cadre du dispositif Well'Camp.

Par ailleurs, l'agente concernée participe chaque année aux formations organisées dans le cadre du dispositif Well'Camp afin de rester informée des bonnes pratiques et des évolutions du secteur.

Enfin, concernant l'été 2026, nous avons initié des contacts avec les fédérations de mouvements de jeunesse afin d'identifier les camps prévus sur le territoire communal. Les fédérations ont indiqué qu'un document commun était en cours de finalisation et qu'il devrait être transmis à la Ville dans les prochaines semaines.

Nous poursuivrons donc le travail de coordination avec les différents partenaires concernés afin de garantir un accueil de qualité, sécurisé et respectueux des habitants comme des jeunes accueillis.

En ce qui concerne le règlement communal relatif à l'établissement des camps, vous avez raison de souligner le changement du Code wallon du Tourisme.

Dès son entrée en vigueur, nous avons entamé une analyse juridique et opérationnelle afin d'assurer une mise à jour cohérente du règlement communal. Il fait actuellement l'objet d'une relecture.

Une adaptation importante est notamment envisagée : faire passer la durée de l'agrément communal de 3 ans à 5 ans, afin de l'aligner sur la durée du label « Endroit de camp » délivré au niveau wallon ainsi que sur celle des attestations de sécurité incendie.

L'objectif est double : garantir la conformité réglementaire, mais aussi simplifier les démarches administratives pour les gestionnaires de lieux de camps, sans réduire le niveau d'exigence en matière de sécurité et de qualité de l'accueil.

Une version actualisée du règlement sera prochainement soumise au Collège puis au Conseil communal.

Je tiens enfin à rappeler qu'avec les services, je reste pleinement mobilisé pour soutenir les mouvements de jeunesse, qui jouent un rôle essentiel dans l'éducation, l'autonomie, l'engagement citoyen et le vivre-ensemble de milliers de jeunes.

Je vous remercie.